



Délibération n° 06 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
14 MARS 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, M. Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN)

Absents non excusés :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Marché de Noël 2019 – Tarification

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, délégué à l'animation et la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la 12^{ème} année, un marché de Noël le samedi 14 décembre en nocturne de 16h à 21h et le dimanche 15 décembre de 10h à 18h. Le village de Noël sera installé dans le parc du château.

Afin de permettre l'installation des commerçants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 80 € pour 3 mètres linéaires, sous tente, avec électricité, deux tables et chaises par exposant et sans repas,
- Gratuit pour les associations et les commerçants Pignonais moyennant un chèque de caution de 80 €,
- 100 € de caution pour prêt de matériel électrique.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 27/02/2019.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 06/2019


Objet : Animation – Marché de Noël 2019 – Tarification

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 4 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN